



Rétractation de contrat déjà signé concernant un service

Par **emma83**, le **28/08/2008** à **22:56**

bonjour,

j'ai signé un contrat de 2700 euros mercredi dans un centre linguistique pour prendre des cours d'anglais. après réflexion, je souhaite me désengager. il est mentionné sur le contrat que pour toute résiliation il faudrait déboursier 250 euros. sachant que je n'ai profité d'aucun service et que je n'aurai pas les moyens financiers de verser cette somme, alors que j'ai déjà versé 130euros pour les frais d'inscription. est-il possible de me rétracter? serait ce possible d'obtenir un remboursement de mes frais d'inscription? ou serai-je obligée de payer les 250 euros de résiliation?

merci de votre réponse, cordialement.